

## Rapport sur l'exposition de l'Union occidentale (La Haye, 1949)

**Légende:** Le 26 octobre 1949, le ministre du Luxembourg à la Haye envoie au ministre luxembourgeois des Affaires étrangères un pli contenant documents et projets concernant l'organisation d'une exposition de l'Union occidentale.

**Source:** Archives nationales du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg. <http://anlux.lu/>, Ministère des Affaires Etrangères, 1732-1999. Congrès, Conférences, Expositions, Réunions, Manifestations, etc. Expositions - Foires - Salons - BELGIQUE. Exposition de l'union occidentale, 1949, AE 5516.

Fondation pour l'Exposition de l'Union occidentale. Rapport sur l'exposition de l'Union occidentale. [s.l.]: 1949. 4 p.

**Copyright:** (c) Fondation pour l'Exposition de l'Union occidentale

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/rapport\\_sur\\_l\\_exposition\\_de\\_l\\_union\\_occidentale\\_la\\_haye\\_1949-fr-041e8c05-f286-4136-839e-37d4f37730be.html](http://www.cvce.eu/obj/rapport_sur_l_exposition_de_l_union_occidentale_la_haye_1949-fr-041e8c05-f286-4136-839e-37d4f37730be.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/09/2012

Le 17 mars 1948, a été signé, à Bruxelles, le pacte qui a posé la base pour l'Union de l'Europe Occidentale.

L'Article I indique clairement la communauté étroite d'intérêts des parties contractantes, ainsi que la nécessité de s'unir:

"Convaincues de l'étroite solidarité de leurs intérêts et de la nécessité de s'unir pour hâter le redressement économique de l'Europe, les Hautes Parties Contractantes organiseront et coordonneront leurs activités économique en vue d'en porter au plus haut point le rendement, par l'élimination de toute divergence dans leur politique économique, par l'harmonisation de leur production et par le développement de leurs échanges commerciaux".

Lors de la ratification de ce pacte, on a indiqué, du côté autorisé, et ce à plusieurs reprises, la nécessité que cette Union Occidentale, si elle veut réussir, doit également éveiller l'intérêt d'autres pays européens pour cette coopération étroite sur le terrain économique et social. Un des moyens les plus efficaces de propagande pour cette idée est certes une exposition internationale, bien-organisée.

Pour atteindre ce but,

la Fondation "Exposition de l'Union Occidentale"  
a été créée.

Cette Fondation a comme tâche de propager l'unité croissante de l'Union Occidentale dans les pays européens en dehors de cette Union. Un comité d'honneur international et des comités nationaux auxiliaires, formés par les chefs de l'industrie dans les pays participants, collaboreront pour la réussite du but posé par la Fondation.

Cette exposition pourra certes faire du grand travail utile, et ce sur différents terrains. L'Union Occidentale vise à la coopération sur les terrains économique, social et culturel. Dans ce but, elle considère un contact politique étroit comme nécessaire. Une bonne exposition sera un facteur réel pour susciter, parmi des larges couches des peuples européens, d'une façon claire, simple et systématique, de la compréhension pour tout ce qui a été atteint et pour tout ce qui est encore atteint dans les pays de l'Union Occidentale, sur chacun de ces domaines. Une large participation des producteurs représentatifs de l'Angleterre, de la France et des pays du Benelux montrera avant tout quel essor la production européenne a pris durant les années difficiles d'après-guerre et quelles possibilités un proche avenir offrira au profit de l'Europe et du monde entier.

La production moderne n'est, cependant, pas imaginable sans des bonnes prévisions sociales, sans un bon enseignement et sans la conscience culturelle des peuples ensemble.

C'est pourquoi cette exposition resterait en dessous de sa tâche, si elle ne mettait pas une partie importante de son espace à la disposition de ceux qui veulent exposer les résultats des domaines culturel, social, de l'hygiène et des différentes activités économiques des gouvernements. Une partie officielle de l'espace de l'exposition a été réservée dans ce but.

Ainsi cette exposition pourra fournir une part réelle à la réalisation du but de l'Article III:

"Les Hautes Parties Contractantes associeront leurs efforts pour amener leurs peuples à une compréhension plus approfondie des principes qui sont à la base de leur civilisation commune, et pour développer leurs échanges culturels, notamment par le moyen de conventions entre Elles".

Ainsi l'idée principale de cette exposition pourra être exprimée par la devise:

Coopération                      Force                      Indépendance.

La coopération dans un développement continu sur tous les terrains de la vie économique, sociale, culturelle et politique.

La force par le développement des peuples, après la phase, probablement la plus difficile de leur existence, par la recherche consciente de nouvelles perspectives, de nouveaux chemins, par le stimulant continu de l'initiative saine.

L'indépendance de l'Europe occidentale. Devenir indépendant par des grands efforts, de l'aide des autres. L'indépendance: renforcer dans une coopération volontaire, la conscience de soi-même et la responsabilité des peuples coopérants.

Déjà actuellement, il apparaît que, dans un grand nombre de pays, l'appel à la participation des industriels et des producteurs a trouvé un bon accueil.

Les pays participants essaieront de se présenter de façon digne. Ainsi ils feront un honneur au pays de leurs hôtes et à leur propre pays.

Après ce qui précède, il est superflu d'indiquer que le but de cette exposition ne vise pas seulement à soulever le prestige mais surtout aussi à la réalisation des possibilités matérielles de l'avenir.

Les pays participants et organisateur sont: L'Angleterre, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Il y aura certes 6 expositions, dans les trois pays scandinaves, au Portugal, en Italie, en Suisse, en Allemagne occidentale et éventuellement en Espagne.

#### A. La Partie Officielle.

Dans la partie officielle il y aura, à côté de la partie générale, idéologique et officielle illustrant la tendance de l'Union de l'Europe Occidentale, de la place pour une collection officielle propre destinée à la propagande économique, culturelle ou touristique de chaque pays participant. Ces sections des différents états, ainsi que la partie idéologique générale, seront arrangées entièrement selon les désirs des pays participants. Ni à la participation, ni à l'arrangement, l'éclairage, le montage ou le transport ne seront liés des frais pour les pays pourvu qu'il ne s'agisse pas de propagande directe pour certains produits par des collections de groupes industriel etc. Si la représentation est désirée, celle-ci devra se faire pour le propre compte de l'intéressé. La possibilité de participation gratuite par chacun des états précités dépendra cependant pour chaque pays d'une participation privée suffisante qui devra rendre possible, financièrement, l'organisation de ces expositions. A cet effet on comptera en principe à un emplacement de 600 m<sup>2</sup> au minimum à louer par chaque pays participant.

#### B. La Section des Arts.

Les envois de tableaux, des oeuvres d'architecture et des produits de l'industrie d'art s'encadrent certes dans cette exposition.

#### C. Salle pour Films et Causeries.

Une salle sera à la disposition des gouvernements et des industriels des différents pays participants pour organiser des causeries, pour des réunions et pour des représentations de films.

- 3 -

#### D. La Partie Commerciale.

Un groupe sélectionné d'industriels de chacun des pays participants pourra participer à cette exposition. Ils pourront montrer des produits dans ces branches-là d'exportation qui peuvent être appelées représentatives pour leur pays (spécialités).

Les industriels participants devront s'engager autant que possible à la participation dans tous les six pays.

Le prix de participation à la partie commerciale comprendra l'arrangement de l'emplacement, les soins architectoniques et décoratifs, le montage, le transport, l'éclairage, etc. et sera calculé d'après une unité d'emplacement de 4 mètres de largeur et de 5 mètres de profondeur. Un multiple de cette unité d'emplacement pourra aussi être loué par un seul participant. Le prix de cette participation dépendra du nombre de participants et devra être calculé comme suit:

1. En cas d'un emplacement de 1600 m<sup>2</sup> à louer (20 emplacements par pays). Pour six participations dans les pays différents: fls. 24.000.-, c.à d. fls. 4.000.- par exposition.
2. En cas d'un emplacement de 2400 m<sup>2</sup> à louer (30 emplacement par pays) ou plus. Pour six participations dans les pays différents: fls. 18.000.-, c.à d. fls. 3.000.- par exposition.

Le plan financier de ces expositions prendra en considération:

- 1.A. que les Gouvernements participants participeront entièrement sans frais;
- 2.B. que les organisations industrielles pourront participer à des prix très normaux.

La Direction de la Fondation fait un appel à la vie industrielle de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, de fournir, par une participation large à cette exposition, une contribution réelle à la reconstruction économique et culturelle de l'Europe. De cette façon, les participants montreront une nouvelle fois, qu'ils savent de quelle manière ils peuvent développer le pays, leur propre entreprise et sa production.

=====

## FONDATION "EXPOSITION DE L'UNION OCCIDENTALE".

=====

## MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION.

=====

PRÉSIDENT:- Son Excellence Jhr. O.C.A. van Lidth de Jeude,  
Ancien Ministre des Ponts et Chaussées et de  
la Guerre.

VICE-PRÉSIDENT:- M. le Prof. C.W. de Vries,  
Professeur à l'Université Commerciale de  
Rotterdam.

SECRETAIRES:- M. Jhr. C.L.H. Quarles van Ufford,  
Président de l'Association "Pays-Bas -  
Angleterre".  
M. A.G. Sijthof,  
Directeur du journal "Haagsche Courant".

TRÉSORIER:- M. S.F.C.L. Meyer Wiersma,  
Ancien Directeur de la banque "Amsterdamsche  
Bank".

MEMBRES DU COMITÉDE DIRECTION:-

M. Jhr. W. Boreel,  
Directeur du Syndicat Général Néerlandais  
d'Initiative.  
M. J.E. Claringbould,  
Secrétaire à la Chambre de Commerce néer-  
landaise.  
M. le Dr. E.D. de Meester,  
Secrétaire à la Chambre de Commerce inter-  
nationale.  
M. le Prof. A.L. de Block.

=====